**Appel à projets Fureur de lire / Plan lecture 2021-2022**

**Coordinateur de l’appel à projet :**

Coordination transversale du Plan Lecture

Service général des Lettres et du Livre

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Contact : plan.lecture@cfwb.be – 02 413 23 21

 **Montant :** 1.250 € maximum par projet

**Cadre général :**

Les projets proposés **doivent**

* être déposés par une association, institution, instance, personne physique… active dans le secteur culturel, de l’enseignement, de l’enfance (ex. bibliothèque, librairie, école des devoirs, crèche, maison d’accueil, école, musée, mouvement de jeunesse, centre d’expression et de créativité, centre culturel, théâtre, formateur, assistant social…) ;
* relever d’un partenariat construit entre au minimum deux secteurs concernés par le Plan Lecture à savoir la culture, l’enseignement et l’enfance. Le partenaire doit aider à concevoir le projet, être prévenu préalablement au dépôt du dossier et volontaire, y apporter une contribution (un lieu d’accueil n’est pas un partenaire). **Exemples :** partenariat entre une bibliothèque publique (secteur de la culture) et une école (secteur de l’enseignement) ou partenariat entre une autrice (secteur de la culture) et une crèche (secteur de la petite enfance).
* proposer des outils (papier, numérique, vidéo…), des animations et/ou des activités centrés sur la promotion de la lecture, la sensibilisation à la lecture, le plaisir de lire ; avoir, d’une manière ou d’une autre, un ancrage entre **le 13 et le 17 octobre 2021**, dates de la Fureur de Lire, tout en pouvant débuter ou se terminer en amont ou après ces dates. Cette activité, ouverte au public ou non et constitutive du projet, sera être inscrite par le demandeur dans le programme d’activités de la Fureur de lire (inscription [via le formulaire](http://www.fureurdelire.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=27aed014b8b300817284d4ecbe93ea1812a688c0&file=fileadmin/sites/fdl/upload/fdl_super_editor/fdl_editor/Fureur_de_lire_2021/Inscriptions_Fureur_de_lire_2021.doc)**avant le 1er septembre 2021**).

Les projets proposés **ne peuvent pas**

* inclure parmi les postes à financer ceux bénéficiant déjà d’un subside de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou d’une autre instance, en ce compris les rencontres prises en charge par le programme [Auteurs en classe](https://objectifplumes.be/complex/inviter-un-auteur-en-classe/#.YC-MbNpKiUm);
* servir à financer l’aménagement ou l’agrandissement d’une bibliothèque scolaire, entendu que la Plan Lecture favorise le développement des partenariats entre les établissements scolaires et les [bibliothèques publiques reconnues](http://bibliotheques.be/index.php?id=6736) par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
* servir à financer du matériel d’ameublement ou des équipements numériques, la mission du Plan Lecture concernant spécifiquement le monde du livre et le développement de la lecture.

**Critères de sélection :**

Une attention particulière sera accordée aux projets innovants et concrets qui tiennent compte des éléments suivants

* la promotion des auteurs, illustrateurs et éditeurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles travaillant dans le respect de la [charte pour l’édition professionnelle](http://www.promotiondeslettres.cfwb.be/index.php?id=11715) ;
* la promotion de la sélection du concours la [Petite Fureur](http://www.litteraturedejeunesse.cfwb.be/index.php?id=concours) (3-13 ans) ;
* la création et la mise en place d’outils, de projets de sensibilisation au plaisir de lire et au développement de la lecture complexe favorisant l’interprétation, la réflexion, la déduction, l’imagination, la créativité chez les enfants et les adolescents ;
* les projets susceptibles d’être pérennisés, transmissibles et de servir de pratiques de référence ;
* les projets centrés sur les jeunes adolescents (1er degré du secondaire).

**ATTENTION : Tous les projets devront faire l’objet, dès lors qu’ils ont été réalisés, d’un dossier de présentation, selon un modèle qui sera fourni par l’administration, justifiant le soutien reçu dans le cadre de cet appel à projet. Ce dossier servira à faire la promotion des actions/outils réalisés avec ce soutien et à inspirer les acteurs des trois secteurs visés par le Plan Lecture pour développer des initiatives nouvelles.**

**Comment déposer un projet ?**

* Télécharger et compléter le dossier de demande.
* Envoyer ce dossier pour le **vendredi 28 mai 2021 au plus tard** à l’adresse**plan.lecture@cfwb.be**en indiquant en objet de votre courriel « Appel Plan Lecture 21 ».

 **Sélection des projets**

Par un comité composé d’experts des secteurs concernés par le Plan Lecture : culture, enseignement et enfance.

**Délai de réponse**

Une réponse sera envoyée aux porteurs et aux porteuses de projet au plus tard le vendredi 25 juin 2021 par courriel.

**Obligations**

Les porteurs et les porteuses de projets sélectionnés s’engagent à remettre

* pour le **mercredi 1er décembre 2021 au plus tard**, **une** déclaration de créance, selon le modèle fourni par l’administration, reprenant **les dépenses réalisées en 2021** pour lesquelles le soutien a été octroyé et joindre toutes les pièces justificatives nécessaires (facture(s), débit(s)…). Les postes repris dans la déclaration de créance sont **uniquement** ceux qui font l’objet d’un remboursement **par la FW-B**.
* le cas échéant, pour le **27 mai 2022 au plus tard**, **une** seconde déclaration de créance, selon le modèle fourni par l’administration, reprenant **les dépenses réalisées en 2022** pour lesquelles le soutien a été octroyé et joindre toutes les pièces justificatives nécessaires (facture(s), débit(s)…). Les postes repris dans la déclaration de créance sont **uniquement** ceux qui font l’objet d’un remboursement **par la FW-B**. **Si le projet n’a pas généré de nouvelles dépenses depuis la remise de la première déclaration de créance, la remise de la deuxième déclaration est inutile.**
* dans **les deux semaines qui suivent l’aboutissement du projet**, un compte-rendu selon un modèle qui sera fourni par l’administration. Celui-ci servira à répertorier l’ensemble des dossiers soutenus par la FW-B dans le cadre de l’appel à projets Fureur de lire Plan Lecture en vue du partage des actions / outils réalisés avec ce soutien, et d’inspirer d’autres acteurs visés par le Plan Lecture.

**Remarques**

Avant de déposer un projet, merci de prendre connaissance des programmes suivants afin de solliciter les subsides auprès des instances les plus adéquates :

* [Auteurs en classe](https://objectifplumes.be/complex/inviter-un-auteur-en-classe/#.YC-MbNpKiUm) est un programme du Service général des Lettres et du Livre de la FW-B. Il prend en charge, à raison d’une rencontre par classe et par année et dans la limite des budgets disponibles, l’intervention d’auteurs et autrices mais aussi d’illustrateurs, bédéistes et traducteurs de la FW-B. Dans tous les réseaux et niveaux d’enseignement des écoles de Wallonie et de Bruxelles. Le programme Auteurs en classe est distinct de l’appel à projet Fureur de lire/Plan Lecture : il n’est pas possible de combiner les demandes de subsides au sein d’un même projet.
* La Cellule Culture-enseignement de la FW-B propose chaque année l’appel à projets [Résidence d’artistes](http://www.culture-enseignement.cfwb.be/index.php?id=15389) qui permet aux écoles fondamentales d’établir un partenariat entre un opérateur culturel « personne physique » et au maximum trois classes de la même école. Chaque classe participant au projet bénéficie d’une intervention de 30 heures de prestation de la part de l’artiste résident. **Remise des projets le 15/03/21.**
* Via l’appel à projets [La culture a de la classe](https://lacultureadelaclasse.ccf.brussels/), la Commission communautaire française soutient des partenariats entre les écoles francophones du réseau officiel et subventionné de la Région bruxelloise et des organisations socioculturelles francophones dont le siège se trouve en Région bruxelloise. **Remise des projets le 23/04/21.**
* En Région wallonne, [l’appel à projets École numérique](https://www.ecolenumerique.be/) de Digital Wallonia entend équiper les écoles du fondamental et du secondaire avec du matériel de qualité.